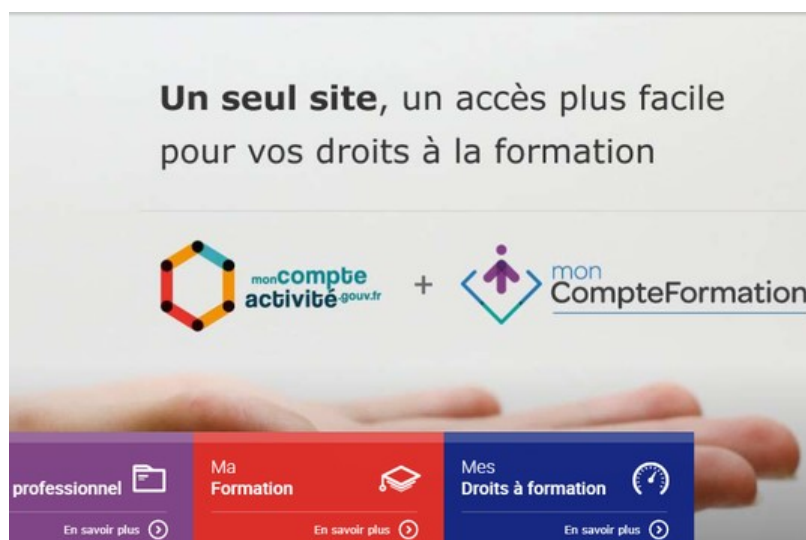


Les organismes de formation devront faire preuve de transparence

Des critères communs d'évaluation de la qualité, une interconnexion directe avec le site du compte personnel de formation... Les acteurs du secteur doivent évoluer pour tirer parti de la réforme annoncée, explique le DRH Pierre Monclos, dans une tribune au « Monde ».

LE MONDE ECONOMIE | 06.03.2018 à 16h18 | Par Pierre Monclos (DRH et responsable éditorial de Unow, organisme de formation professionnelle en ligne)



« Bien que le compte personnel de formation (CPF) ait facilité l'accès aux formations préfinancées, trouver le cursus de son choix reste une affaire complexe » (Photo: page d'accueil du site sur le CPF, capture d'écran). LE MONDE ECONOMIE

Tribune. La formation professionnelle s'apprête à connaître une nouvelle réforme, dans laquelle nous fondons beaucoup d'espoirs. Mais celle-ci ne sera efficace que si elle se base sur une simplification de l'offre et des processus pour permettre à chaque individu de devenir maître de sa formation.

Face à une myriade de formations disponibles et sans réelle preuve de leur qualité, les responsables de formation, comme les salariés, sont déboussolés. Si ce manque de lisibilité peut décourager le passage à l'acte, il peut aussi conduire à une expérience décevante. Seule une véritable garantie de qualité, homogénéisée, pourra orienter et rassurer les entreprises. Or comment la fixer tant que l'évaluation, qui est l'un des critères principaux de qualité, demeure la grande oubliée du système de formation ?

Evaluation objective

Il est urgent d'imposer aux organismes de formation une évaluation objective et réelle des modules, devenant une condition sine qua non de la prise en charge financière par les organismes paritaires de collecte des fonds de la formation (OPCA). Plus encore, il est nécessaire de mettre en place un contrôle de la façon dont les organismes procèdent à cette évaluation, voire de leur demander de rendre cette démarche publique.

La réforme Datadock, qui permet de référencer les organismes de formation selon des critères de qualité, est un premier pas. Elle reste cependant insuffisante. Contraints au dépôt en ligne de documents administratifs, les organismes de formation n'ont pas obligation de prouver la qualité réelle de leurs formations, parfois bien inférieure à la qualité officielle mise en exergue sur Datadock.

Par ailleurs, bien que des indicateurs et certifications existent, le flou persiste sur le ratio entre le nombre d'inscrits à une formation et de ceux qui la terminent (le « taux de complétion »). Les organismes ne sont pas obligés de le communiquer et le remplacent souvent...